

Avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 20 novembre 2012
sur le dossier tarifaire de de La Poste du 23 octobre 2012
relatif aux offres d'envoi de courrier international relevant
du service universel postal

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE ») et notamment ses articles L. 5-2, 3°, R. 1-1-10 et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2012-1353 de l'Autorité en date du 6 novembre 2012 sur les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu l'avis n° 2011-0417 de l'Autorité en date du 7 avril 2011 relatif aux tarifs des services d'envois internationaux du service universel postal présentés dans le dossier tarifaire de La Poste du 14 mars 2011 ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telles que proposées par La Poste à la date du 1^{er} juin 2012 ;

Vu le dossier présentant les évolutions tarifaires relatives aux offres d'envoi de courrier international relevant du service universel postal, transmis par La Poste le 23 octobre 2012 ;

Après en avoir délibéré le 20 novembre 2012,

Le 3° de l'article L. 5-2 du code des postes et des communications électroniques dispose que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (« l'Autorité ») « [...] est informée par La Poste, avant leur entrée en vigueur, des tarifs des prestations du service universel. Dans un délai d'un mois à compter de la transmission de ces tarifs, elle émet un avis public ».

L'article R. 1-1-13 du CPCE précise que « La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services relevant du service universel ».

En application de ces dispositions, La Poste a présenté à l'Autorité, le 23 octobre 2012, un projet de modification des tarifs de sa gamme d'envois de courrier international relevant du service universel.

I. – Les hausses prévues dans le dossier tarifaire

Selon le projet de La Poste, la nouvelle tarification prendra effet au 1^{er} janvier 2013. Sur le segment des offres d'envoi de courrier international (3,4 % du chiffre d'affaires du périmètre soumis à encadrement), elle prévoit une augmentation moyenne des tarifs de 1,8 %, ce qui devrait générer un surcroît de recettes de [...] millions d'euros en 2013.

I. – 1. Les offres à usage des particuliers

Concernant la Lettre prioritaire internationale et le Petit paquet international, l'évolution tarifaire concerne uniquement la première tranche de poids. Les augmentations moyennes sont respectivement de 2,2 % et 0,4 % (cf. tableau ci-dessous).

Concernant la Lettre recommandée internationale, son tarif est composé pour partie de l'affranchissement, dont les tarifs sont ceux de la Lettre prioritaire internationale, et d'un droit de recommandation. Le droit de recommandation voit son tarif demeurer inchangé. En conséquence, le prix moyen augmente de 0,1 % du fait de l'augmentation de la partie liée à l'affranchissement.

Quant aux services de réexpédition, leurs tarifs présentent une hausse importante de 16,5 %. Le tarif de cette prestation était cependant inchangé depuis 2006.

Dans l'ensemble, l'augmentation tarifaire moyenne est de 1,9 % en 2013.

Offres à usage des particuliers	Evolution moyenne 2013
Lettre prioritaire internationale	2,2 %
Lettre recommandée internationale	0,1 %
Petit paquet international	0,4 %
Services de réexpédition internationale	16,5 %
Total	1,9 %

I. – 2. Les offres à usage des entreprises

Le mouvement tarifaire est de 1,8 % pour la Lettre prioritaire internationale et de 2,3 % pour la Lettre économique internationale. Ces hausses concernent l'ensemble des tranches de poids.

Concernant la Lettre recommandée internationale, le tarif augmente de 0,7 %, à la suite de l'augmentation de la partie affranchissement.

Concernant le Petit paquet, l'augmentation ne concerne que les envois d'un poids inférieur à 100 grammes, ce qui conduit à une hausse moyenne de 1,8 %.

Quant à l'offre d'envoi de courrier publicitaire (Destineo Monde), son tarif présente une augmentation de 2,2 %.

Comme c'est le cas pour les offres à usage des particuliers, l'augmentation du tarif des services de réexpédition est importante, de 20,7 %.

Dans l'ensemble, l'augmentation tarifaire moyenne est de 1,7 % en 2013.

Offres à usage des entreprises	Evolution moyenne 2013
Lettre prioritaire internationale	1,8%
Lettre économique internationale	2,3%
Lettre recommandée internationale	0,7%
Petit paquet international	1,8%
Courrier publicitaire (Destineo Monde)	2,2%
Services de réexpédition internationale	20,7%
Total	1,7%

I. – 3. Les offres au départ de l’outre-mer

Les montants des évolutions envisagées sont quasi-identiques, en valeur absolue, à celles des offres au départ de la métropole.

Du fait de la complexité du processus de production et de la faiblesse des trafics, La Poste ne dispose pas de données fiables de volumes qui permettent à l’Autorité de calculer les augmentations moyennes pondérées par les trafics. Les augmentations nominales des tarifs des différentes prestations sont reprises en annexe.

I. – 4. L’offre de Presse export

L’article R. 1-1-10 du CPCE dispose que « *La Poste informe le ministre chargé des postes et l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes des modifications du catalogue portant sur les services d’envois en nombre* ».

En application de cette disposition, La Poste a informé l’Autorité, dans son dossier transmis le 23 octobre, qu’elle inscrira au catalogue des prestations relevant du service universel le service d’envoi de journaux et imprimés périodiques à destination de l’international, dont la dénomination commerciale est « Presse export ». Cette offre existe déjà mais elle n’est actuellement ouverte qu’aux publications titulaires d’un certificat d’inscription à la commission paritaire des publications et agences de presse.

L’inscription au sein du catalogue des prestations relevant du service universel interviendra au 1^{er} janvier 2013. Elle s’accompagne d’un élargissement des conditions d’accessibilité, identiques à celles de l’offre de presse « Publissimo » existant déjà au sein du catalogue. Parallèlement, les tarifs, qui n’ont pas augmenté depuis 2007, présentent une évolution de 1,8 %.

Au 1^{er} janvier 2013, ce produit intègre le périmètre des prestations soumises à l’encadrement pluriannuel des tarifs fixé dans la décision de l’Autorité n° 2012-1353.

III. – Analyse économique

II. – 1. Au regard de l’encadrement tarifaire

La décision n° 2012-1353 relative à l’encadrement pluriannuel des tarifs a fixé le plafond d’augmentation accordé à La Poste à inflation plus 1 % sur l’ensemble de la période 2013-

2015. Pour l'année 2013, le plafond indicatif est de 2,8 %, compte tenu de la prévision d'inflation retenue comme hypothèse dans le projet de loi de finances pour 2013.

En tenant compte de l'effet du report des hausses intervenues dans le courant 2012, de l'ensemble des hausses intervenant au 1^{er} janvier 2013, relatives aux offres de courrier national et international, et de l'inscription au catalogue des prestations relevant du service universel de l'offre « Presse export », la hausse du prix moyen des prestations du service universel en 2013 est estimée, à ce jour, à 2,68 %, dont 0,06 % est lié aux augmentations du présent dossier, ce qui est inférieur au plafond indicatif.

II. – 2. Cas des offres à usage des particuliers

A la suite de la suppression des offres économiques à usage des particuliers, l'Autorité a souligné dans son avis n° 2011-0417 du 7 avril 2011 relatif aux tarifs des services d'envois internationaux qu'« elle sera attentive à ce que les tarifs des prestations égrenées « TP » vers l'international, qui comprennent désormais un seul niveau de service, demeurent abordables à l'avenir ».

Hors service de réexpédition, l'évolution tarifaire moyenne de 1,6 % est inférieure à la prévision d'inflation pour 2013 et fait suite à une stabilité des tarifs en 2012. En outre, elle concerne uniquement les premières tranches de poids, pour lesquelles les tarifs ne couvrent pas totalement les coûts attribuables. Dès lors, le projet tarifaire de La Poste répond de façon raisonnable à la remarque formulée dans l'avis n° 2011-0417. La Poste est invitée à continuer de procéder à des évolutions tarifaires modérées à l'avenir.

II. – 3. Cas des offres à usage des entreprises

Sur ce segment, l'évolution moyenne de 1,7 % en 2013 est légèrement inférieure à la prévision d'inflation pour 2013. En outre, elle constitue la première augmentation présentée par La Poste depuis 2010 (à l'exception de l'offre Destineo Monde, qui a connu une hausse en 2011).

Ces offres présentent, cependant, une contribution fortement positive aux coûts attribuables. La Poste est invitée à présenter à l'avenir des évolutions tarifaires reflétant mieux les coûts évités par les offres à usage des entreprises.

II. – 4. Cas spécifique des services de réexpédition

Les services de réexpédition, principalement utilisés par les particuliers, présentent une hausse de 16,7 % en 2013. Ces hausses s'inscrivent dans un contexte de stabilité tarifaire depuis 2006 et d'une recette inférieure aux coûts attribuables.

La Poste est invitée à présenter à l'avenir des évolutions tarifaires plus régulières.

III. – Conclusion

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, au regard des informations communiquées par La Poste et de l'analyse qui précède, rend un avis favorable à la mise en œuvre des évolutions tarifaires proposées. Le directeur général de l'Autorité est chargé de notifier le présent avis à La Poste.

Il sera rendu public, sous réserve des secrets protégés par la loi, et publié au *Journal officiel* de la République française et sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 20 novembre 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

[...] passages relevant des secrets protégés par la loi

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Envoi au départ de la métropole
--

- **Zone 1** : Union européenne et Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.
- **Zone 2** : Reste du monde

Envois égrenés

Lettre prioritaire internationale "TP" (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 20 g	0,77	0,80	3,9%	0,89	0,95	6,7%
21 - 50 g	1,35	1,35	0,0%	1,75	1,75	0,0%
51 - 100 g	1,80	1,80	0,0%	2,35	2,35	0,0%
101 - 250 g	4,10	4,10	0,0%	5,60	5,60	0,0%
251 - 500 g	6,10	6,10	0,0%	7,35	7,35	0,0%
501 - 1000 g	8,75	8,75	0,0%	10,80	10,80	0,0%
1001 - 2000 g	12,60	12,60	0,0%	16,95	16,95	0,0%

Le tarif de la Lettre recommandée internationale « TP » résulte de la composition du montant de l'affranchissement (Lettre prioritaire internationale « TP ») et d'un droit de recommandation.

Droit de recommandation (en euro)			
Produit	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
Taux R1	4,30	4,30	0,0%
Taux R2	5,30	5,30	0,0%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

"petit paquet" prioritaire international "TP" (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 100 g	2,00	2,20	10,0%	2,70	2,97	10,0%
101 - 250 g	4,30	4,30	0,0%	5,90	5,90	0,0%
251 - 500 g	6,50	6,50	0,0%	7,70	7,70	0,0%
501 - 1000 g	10,00	10,00	0,0%	11,50	11,50	0,0%
1001 - 2000 g	12,85	12,85	0,0%	17,25	17,25	0,0%

Le tarif du petit paquet « TP » résulte de la composition du montant de l'affranchissement (petit paquet « TP ») et d'un droit de recommandation.

Droit de recommandation (en euro)			
Produit	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
Taux R1	4,30	4,30	0,0%
Taux R2	5,30	5,30	0,0%

Service de réexpédition internationale "TP" (en euro)				
Produit	Durée	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
Réexpédition temporaire	De 15 jours à 1 mois	27,5	30	9,1%
	De 1 mois à 6 mois	55	65	18,2%
	De 6 mois à 12 mois	100	115	15,0%
Réexpédition définitive	Jusqu'à 6 mois	55	65	18,2%
	De 6 mois à 12 mois	100	115	15,0%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Lettre prioritaire internationale "entreprise" (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 20 g	0,72	0,73	1,4%	0,85	0,87	2,4%
21 - 50 g	1,30	1,33	2,3%	1,70	1,73	1,8%
51 - 100 g	1,70	1,75	2,9%	2,30	2,33	1,3%
101 - 250 g	4,00	4,08	2,0%	5,50	5,55	0,9%
251 - 500 g	6,00	6,05	0,8%	7,20	7,30	1,4%
501 - 1000 g	8,60	8,70	1,2%	10,60	10,70	0,9%
1001 - 1500 g	11,10	11,20	0,9%	14,15	14,30	1,1%
1501 - 2000 g	12,40	12,50	0,8%	16,65	16,90	1,5%

Lettre économique internationale "entreprise" (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 100 g	1,55	1,60	3,2%	1,70	1,72	1,2%
101 - 250 g	2,80	2,85	1,8%	3,00	3,05	1,7%
251 - 500 g	3,90	4,00	2,6%	4,30	4,35	1,2%
501 - 1000 g	5,55	5,65	1,8%	6,85	6,90	0,7%
1001 - 1500 g	7,05	7,20	2,1%	10,50	10,70	1,9%
1501 - 2000 g	8,60	8,75	1,7%	12,65	12,90	2,0%

Le tarif de la Lettre recommandée internationale entreprise » résulte de la composition du montant de l'affranchissement (Lettre prioritaire internationale « entreprise ») et d'un droit de recommandation.

Droit de recommandation (en euro)			
Produit	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
Taux R1	4,30	4,30	0,0%
Taux R2	5,30	5,30	0,0%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

"petit paquet" international prioritaire "entreprise" (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 50 g	1,50	1,65	10,0%	1,90	2,10	10,5%
51 - 100 g	1,90	2,10	10,5%	2,50	2,75	10,0%
101 - 250 g	4,20	4,20	0,0%	5,70	5,70	0,0%
251 - 500 g	6,30	6,30	0,0%	7,50	7,50	0,0%
501 - 750 g	7,30	7,30	0,0%	9,40	9,40	0,0%
751 - 1000 g	9,50	9,50	0,0%	11,00	11,00	0,0%
1001 - 2000 g	12,60	12,60	0,0%	16,95	16,95	0,0%

"petit paquet" international économique "entreprise" (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 100 g	1,70	1,75	2,9%	1,90	1,95	2,6%
101 - 250 g	2,90	2,95	1,7%	3,10	3,15	1,6%
251 - 500 g	4,20	4,30	2,4%	4,70	4,80	2,1%
501 - 750 g	5,00	5,10	2,0%	6,00	6,10	1,7%
751 - 1000 g	6,00	6,10	1,7%	8,50	8,70	2,4%
1001 - 2000 g	8,75	8,90	1,7%	12,90	13,15	1,9%

Le tarif du petit paquet recommandée « entreprise » résulte de la composition du montant de l'affranchissement (petit paquet prioritaire « entreprise ») et d'un droit de recommandation.

Droit de recommandation (en euro)			
Produit	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
Taux R1	4,30	4,30	0,0%
Taux R2	5,30	5,30	0,0%

Service de réexpédition internationale "entreprise" (en euro)				
Produit	Durée	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
Réexpédition temporaire	De 15 jours à 1 mois	50	60	20,0%
	De 1 mois à 6 mois	90	110	22,2%
	De 6 mois à 12 mois	150	180	20,0%
Réexpédition définitive	Jusqu'à 6 mois	90	110	22,2%
	De 6 mois à 12 mois	150	180	20,0%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Envois en nombre

- seuil 1 : dépôt à partir de 200 plis
- seuil 2 : dépôt à partir de 500 plis

Destineo Monde Primo Seuil 1 – tri et affranchissement Poste (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,62	0,62	0,0%	0,37	0,37	0,0%
0-20 g	lettre	0,67	0,67	0,0%	0,42	0,42	0,0%
21-40 g		0,78	0,78	0,0%	0,54	0,54	0,0%
41-60 g		0,89	0,89	0,0%	0,68	0,68	0,0%
61-80 g		0,99	1,17	18,2%	0,89	0,92	3,4%
81-100 g		1,10	1,27	15,5%	1,01	1,05	4,0%
101-150 g		1,37	1,42	3,6%	1,29	1,34	3,9%
151-250 g		1,91	1,91	0,0%	1,83	1,94	6,0%
251-500 g	catalogue	2,96	2,98	0,7%	3,95	3,95	0,0%
501-1000 g		5,25	5,25	0,0%	6,66	7,85	17,9%
1001-1500 g		7,10	7,10	0,0%	9,60	10,45	8,9%
1501-2000 g		9,45	9,45	0,0%	12,55	13,27	5,7%

Destineo Monde Primo Seuil 2 – tri et affranchissement Poste (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,61	0,61	0,0%	0,36	0,36	0,0%
0-20 g	lettre	0,66	0,66	0,0%	0,41	0,41	0,0%
21-40 g		0,76	0,76	0,0%	0,53	0,53	0,0%
41-60 g		0,87	0,87	0,0%	0,66	0,66	0,0%
61-80 g		0,97	1,16	19,6%	0,87	0,90	3,4%
81-100 g		1,08	1,26	16,7%	0,99	1,03	4,0%
101-150 g		1,34	1,41	5,2%	1,26	1,32	4,8%
151-250 g		1,86	1,88	1,1%	1,79	1,92	7,3%
251-500 g	catalogue	2,89	2,93	1,4%	3,86	3,86	0,0%
501-1000 g		5,12	5,23	2,1%	6,50	7,80	20,0%
1001-1500 g		7,00	7,00	0,0%	9,37	10,43	11,3%
1501-2000 g		9,40	9,40	0,0%	12,25	13,25	8,2%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Destineo Monde Primo Seuil 1 – tri et affranchissement client (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,59	0,59	0,0%	0,34	0,34	0,0%
0-20 g	lettre	0,64	0,64	0,0%	0,39	0,39	0,0%
21-40 g		0,75	0,75	0,0%	0,51	0,51	0,0%
41-60 g		0,86	0,86	0,0%	0,65	0,65	0,0%
61-80 g		0,96	1,05	9,4%	0,86	0,86	0,0%
81-100 g		1,07	1,15	7,5%	0,98	0,98	0,0%
101-150 g		1,34	1,34	0,0%	1,26	1,26	0,0%
151-250 g		1,88	1,88	0,0%	1,80	1,85	2,8%
251-500 g	catalogue	2,86	2,86	0,0%	3,85	3,85	0,0%
501-1000 g		5,15	5,15	0,0%	6,56	7,10	8,2%
1001-1500 g		7,00	7,00	0,0%	9,50	9,95	4,7%
1501-2000 g		9,35	9,35	0,0%	12,45	12,97	4,2%

Destineo Monde Primo Seuil 2 – tri et affranchissement client (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,58	0,58	0,0%	0,33	0,33	0,0%
0-20 g	lettre	0,63	0,63	0,0%	0,38	0,38	0,0%
21-40 g		0,73	0,73	0,0%	0,50	0,50	0,0%
41-60 g		0,84	0,84	0,0%	0,63	0,63	0,0%
61-80 g		0,94	1,03	9,6%	0,84	0,84	0,0%
81-100 g		1,05	1,13	7,6%	0,96	0,96	0,0%
101-150 g		1,31	1,33	1,5%	1,23	1,23	0,0%
151-250 g		1,83	1,83	0,0%	1,76	1,83	4,0%
251-500 g	catalogue	2,79	2,79	0,0%	3,76	3,76	0,0%
501-1000 g		5,02	5,02	0,0%	6,40	7,05	10,2%
1001-1500 g		6,90	6,90	0,0%	9,27	9,93	7,1%
1501-2000 g		9,30	9,30	0,0%	12,15	12,95	6,6%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Destineo Monde Volume (accessible à partir de 1000 plis)

Zone 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Finlande, Danemark, Royaume-Uni, Grèce, Italie, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Suède, Suisse, y compris Saint-Marin, Vatican et Liechtenstein.

Zone 2 : Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, République Tchèque, Roumanie, Slovénie.

Zone 3 : Autres pays d'Europe, Afrique, Etats-Unis, Canada, Proche Orient, Moyen Orient.

Zone 4 : Reste du monde (autre Amérique, Asie, Océanie)

Destineo Monde Volume (en euro)										
	Lettre					Catalogue				
	Tarif 2012		Tarifs 2013		Evolution	Tarif 2012		Tarifs 2013		Evolution
	Pli	Kilo	Pli	Kilo		Pli	Kilo	Pli	Kilo	
Zone 1	0,51	5,10	0,52	5,20	2,0%	0,55	4,35	0,56	4,44	2,0%
Zone 2	0,42	2,50	0,43	2,55	2,3%	0,50	4,00	0,51	4,08	2,0%
Zone 3	0,28	5,00	0,29	5,10	2,8%	0,60	5,40	0,61	5,51	2,0%
Zone 4	0,26	4,80	0,27	4,90	2,9%	0,50	5,00	0,51	5,10	2,0%

**Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)**

Presse Export

Pays concernés	Zone de destination
<u>Benelux</u> : Belgique, Pays-Bas, Luxembourg	Zone 1
<u>Europe du Nord</u> : Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Grande-Bretagne, Irlande, Islande, Norvège, Suède, Suisse	Zone 2
<u>Europe du sud</u> : Espagne, Grèce, Italie, Portugal	Zone 3
Autre Europe	Zone 4
Afrique	Zone 5
Etats-Unis et Canada	Zone 6
Proche et Moyen-Orient	Zone 7
Asie	Zone 8
Amérique Centrale et du Sud	Zone 9
Océanie	Zone 10

Presse export (en euro)										
	Service prioritaire					Service économique				
	Tarif 2012		Tarifs 2013		Evolution	Tarif 2012		Tarifs 2013		Evolution
	Pli	Kilo	Pli	Kilo		Pli	Kilo	Pli	Kilo	
Zone 1	0,55	3,25	0,56	3,30	1,7%	0,55	3,00	0,56	3,05	1,8%
Zone 2	0,65	5,00	0,66	5,10	1,8%	0,60	4,00	0,61	4,10	2,0%
Zone 3	0,50	5,00	0,51	5,10	2,0%	0,50	4,50	0,51	4,60	2,1%
Zone 4	0,40	6,50	0,41	6,65	2,4%	0,40	6,00	0,41	6,10	2,0%
Zone 5	0,80	7,50	0,82	7,65	2,2%	0,70	5,50	0,71	5,60	1,6%
Zone 6	0,75	3,60	0,77	3,70	2,7%	0,65	3,10	0,66	3,15	1,6%
Zone 7	0,70	5,10	0,71	5,20	1,7%	0,60	5,10	0,61	5,20	1,8%
Zone 8	0,75	5,30	0,77	5,40	2,3%	0,65	4,30	0,66	4,40	1,9%
Zone 9	0,75	6,50	0,77	6,65	2,5%	0,65	5,50	0,66	5,60	1,7%
Zone 10	0,70	5,00	0,71	5,10	1,7%	0,65	5,00	0,66	5,10	1,8%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Envoi au départ de l'outre-mer

Au départ de la Guadeloupe et de la Martinique

- **Zone 1** : Anguilla, Antigua, Antilles néerlandaises, Barbade, Dominicaine (république), Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint Christophe et Nevis, Saint Vincent, Sainte Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité, Iles Vierges.
- **Zone 2** : Reste du monde.

Au départ de la Réunion

- **Zone 1** : Afrique du Sud, Comores, Kenya, Madagascar, Ile Maurice, Seychelles, Tanzanie.
- **Zone 2** : Reste du monde.

Au départ de la Guyane

- **Zone 1** : Anguilla, Antigua, Antilles néerlandaises, Barbade, Brésil, Dominicaine (république), Dominique, Etats-Unis, Grenade, Guyana, Haïti, Montserrat, Porto Rico, Saint Christophe et Nevis, Saint Vincent, Sainte Lucie, Suriname, Venezuela, Trinité, Iles Vierges.
- **Zone 2** : Reste du monde.

Au départ de Saint Pierre et Miquelon

- **Zone 1** : Etats-Unis, Canada.
- **Zone 2** : Reste du monde.

**Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)**

Envoi égrené

Lettre prioritaire internationale "TP" au départ de l'outre-mer (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 20 g	0,87	0,90	3,4%	1,07	1,13	5,6%
21 - 50 g	1,70	1,70	0,0%	1,90	1,90	0,0%
51 - 100 g	2,15	2,15	0,0%	2,55	2,55	0,0%
101 - 250 g	4,30	4,30	0,0%	5,70	5,70	0,0%
251 - 500 g	6,30	6,30	0,0%	7,65	7,65	0,0%
501 - 1000 g	9,20	9,20	0,0%	11,30	11,30	0,0%
1001 - 2000 g	15,35	15,35	0,0%	20,60	20,60	0,0%

"petit paquet" international prioritaire "TP" au départ de l'outre-mer (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 100 g	2,10	2,30	9,5%	2,80	3,08	10,0%
101 - 250 g	4,50	4,50	0,0%	6,00	6,00	0,0%
251 - 500 g	6,70	6,70	0,0%	7,80	7,80	0,0%
501 - 1000 g	10,20	10,20	0,0%	12,00	12,00	0,0%
1001 - 2000 g	15,55	15,55	0,0%	20,80	20,80	0,0%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Lettre prioritaire internationale "entreprise" au départ de l'outre-mer (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 20 g	0,82	0,84	2,4%	1,00	1,02	2,0%
21 - 50 g	1,65	1,68	1,8%	1,85	1,89	2,2%
51 - 100 g	2,10	2,10	0,0%	2,50	2,53	1,2%
101 - 250 g	4,20	4,25	1,2%	5,60	5,65	0,9%
251 - 500 g	6,20	6,25	0,8%	7,50	7,60	1,3%
501 - 1000 g	9,00	9,15	1,7%	11,10	11,20	0,9%
1001 - 1500 g	12,75	12,90	1,2%	16,15	16,40	1,5%
1501 - 2000 g	15,05	15,20	1,0%	20,20	20,50	1,5%

Lettre économique internationale "entreprise" au départ de l'outre-mer (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 100 g	1,65	1,68	1,8%	2,00	2,04	2,0%
101 - 250 g	2,90	2,95	1,7%	3,20	3,25	1,6%
251 - 500 g	4,00	4,05	1,3%	4,40	4,45	1,1%
501 - 1000 g	6,40	6,50	1,6%	7,00	7,15	2,1%
1001 - 1500 g	9,10	9,25	1,6%	10,60	10,80	1,9%
1501 - 2000 g	10,00	10,20	2,0%	12,65	12,90	2,0%

"petit paquet" international prioritaire "entreprise" au départ de l'outre-mer (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 50 g	1,650	1,800	9,1%	2,05	2,25	9,8%
51 - 100 g	2,050	2,250	9,8%	2,75	3,05	10,9%
101 - 250 g	4,400	4,400	0,0%	5,80	5,80	0,0%
251 - 500 g	6,600	6,600	0,0%	7,65	7,65	0,0%
501 - 750 g	7,700	7,700	0,0%	9,90	9,90	0,0%
751 - 1000 g	10,100	10,100	0,0%	11,90	11,90	0,0%
1001 - 2000 g	15,300	15,300	0,0%	20,55	20,55	0,0%

"petit paquet" international économique "entreprise" au départ de l'outre-mer (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
	Zone 1	Zone 1	Zone 1	Zone 2	Zone 2	Zone 2
0 - 100 g	1,85	1,89	2,2%	2,05	2,09	2,0%
101 - 250 g	3,10	3,15	1,6%	3,20	3,25	1,6%
251 - 500 g	4,40	4,50	2,3%	4,90	5,00	2,0%
501 - 750 g	5,80	5,90	1,7%	6,10	6,20	1,6%
751 - 1000 g	7,75	7,90	1,9%	8,70	8,85	1,7%
1001 - 2000 g	10,20	10,40	2,0%	13,05	13,30	1,9%

Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Suite)

Envois en nombre

- seuil 1 : dépôt à partir de 200 plis
- seuil 2 : dépôt à partir de 500 plis

Destineo Monde Primo Seuil 1 au départ de l'outre-mer - tri et affranchissement Poste (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,63	0,63	0,0%	0,42	0,42	0,0%
0-20 g	lettre	0,7	0,7	0,0%	0,49	0,49	0,0%
21-40 g		0,88	0,88	0,0%	0,69	0,69	0,0%
41-60 g		1,01	1,01	0,0%	0,88	0,88	0,0%
61-80 g		1,21	1,39	14,9%	1,11	1,15	3,6%
81-100 g		1,37	1,54	12,4%	1,28	1,33	3,9%
101-150 g		1,68	1,74	3,6%	1,77	1,84	4,0%
151-250 g		2,3	2,3	0,0%	2,74	2,90	5,8%
251-500 g	catalogue	4,79	4,82	0,6%	5,66	5,66	0,0%
501-1000 g		8,91	8,91	0,0%	10,61	12,22	15,2%
1001-1500 g		13,03	13,03	0,0%	15,55	16,81	8,1%
1501-2000 g		17,15	17,15	0,0%	20,49	21,60	5,4%

Destineo Monde Primo Seuil 2 au départ de l'outre-mer - tri et affranchissement Poste (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,61	0,61	0,0%	0,41	0,41	0,0%
0-20 g	lettre	0,68	0,68	0,0%	0,48	0,48	0,0%
21-40 g		0,86	0,86	0,0%	0,67	0,67	0,0%
41-60 g		0,98	0,98	0,0%	0,86	0,86	0,0%
61-80 g		1,18	1,38	16,9%	1,08	1,12	3,7%
81-100 g		1,33	1,53	15,0%	1,24	1,29	4,0%
101-150 g		1,63	1,71	4,9%	1,72	1,8	4,7%
151-250 g		2,23	2,25	0,9%	2,67	2,85	6,7%
251-500 g	catalogue	4,65	4,72	1,5%	5,5	5,5	0,0%
501-1000 g		8,65	8,83	2,1%	10,3	12,02	16,7%
1001-1500 g		12,65	12,65	0,0%	15,1	16,64	10,2%
1501-2000 g		16,65	16,65	0,0%	19,9	21,39	7,5%

**Annexe à l'avis n° 2012-1499
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Fin)**

Destineo Monde Primo Seuil 1 au départ de l'outre-mer – tri et affranchissement client (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,60	0,60	0,0%	0,39	0,39	0,0%
0-20 g	lettre	0,67	0,67	0,0%	0,46	0,46	0,0%
21-40 g		0,85	0,85	0,0%	0,66	0,66	0,0%
41-60 g		0,98	0,98	0,0%	0,85	0,85	0,0%
61-80 g		1,18	1,28	8,5%	1,08	1,08	0,0%
81-100 g		1,34	1,43	6,7%	1,25	1,25	0,0%
101-150 g		1,65	1,65	0,0%	1,74	1,74	0,0%
151-250 g		2,27	2,27	0,0%	2,71	2,78	2,6%
251-500 g	catalogue	4,69	4,69	0,0%	5,56	5,56	0,0%
501-1000 g		8,81	8,81	0,0%	10,51	11,31	7,6%
1001-1500 g		12,93	12,93	0,0%	15,45	16,15	4,5%
1501-2000 g		17,05	17,05	0,0%	20,39	21,21	4,0%

Destineo Monde Primo Seuil 2 au départ de l'outre-mer – tri et affranchissement client (en euro)							
Tranche de poids	Dimension	Zone 1			Zone 2		
		Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Evolution
0-10 g	carte	0,58	0,58	0,0%	0,38	0,38	0,0%
0-20 g	lettre	0,65	0,65	0,0%	0,45	0,45	0,0%
21-40 g		0,83	0,83	0,0%	0,64	0,64	0,0%
41-60 g		0,95	0,95	0,0%	0,83	0,83	0,0%
61-80 g		1,15	1,25	8,7%	1,05	1,05	0,0%
81-100 g		1,30	1,39	6,9%	1,21	1,21	0,0%
101-150 g		1,60	1,62	1,3%	1,69	1,69	0,0%
151-250 g		2,20	2,20	0,0%	2,64	2,74	3,8%
251-500 g	catalogue	4,55	4,55	0,0%	5,40	5,40	0,0%
501-1000 g		8,55	8,55	0,0%	10,20	11,14	9,2%
1001-1500 g		12,55	12,55	0,0%	15,00	15,99	6,6%
1501-2000 g		16,55	16,55	0,0%	19,80	21,03	6,2%